



MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET EUROPÉENNES

Monsieur le Président,
Le Secrétaire d'État
chargé des Affaires

SECAE/DB/rm/N° 134

Paris, le -9 JUL. 2009

En application de l'article 88-4 de la Constitution, le Secrétariat général du Gouvernement a transmis au Parlement français le texte suivant :

Com (2009) 311 : « Proposition de Décision du Conseil relative aux contributions financières à verser par les États membres pour financer le Fonds européen de développement (2e tranche 2009) », le 8 juillet 2009.

L'accord interne et le règlement financier du dixième Fond européen de développement prévoient une nouvelle procédure pour les appels à contributions à verser par les États membres pour financer le Fond européen de développement. Selon l'article 157 du règlement financier, cette nouvelle procédure s'applique pour la première fois au titre des contributions de l'exercice 2009.

Conformément à l'article 57, paragraphe 3, du règlement financier, le Conseil doit se prononcer sur cette proposition au plus tard vingt et un jours civils après la présentation par la Commission de sa proposition et les États membres doivent verser la deuxième tranche des contributions au plus tard vingt et un jours civils après la date à laquelle la décision du Conseil leur a été notifiée. Ce délai prend fin au cours de la semaine prochaine. C'est la raison pour laquelle le report de l'adoption à un Conseil ultérieur n'a pas été possible, compte tenu notamment des délais de publication.

Alors que ce projet d'acte communautaire se trouve être en cours d'examen devant le Parlement, il n'est pas prévu de réunion des Commissions des affaires européennes avant son adoption au Conseil « Affaires économiques et financières » du vendredi 10 juillet 2009.

En conséquence, je vous remercie de bien vouloir examiner ce texte selon la procédure d'urgence, afin que la délégation française soit en mesure de prendre position lors de ce Conseil.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Très cordialement à toi,

Pierre LELLOUCHE

Monsieur Pierre LEQUILLER
Président de la Commission en charge des affaires européennes
Assemblée Nationale

ADRESSE POSTALE : 37, Quai d'Orsay 75700 Paris 07 SP - STANDART : 01 43 17 53 53
ADRESSE INTERNET : www.diplomatie.gouv.fr

COMMISSION CHARGÉE
DES AFFAIRES EUROPÉENNES

Le Président

D72/SR/CG

Monsieur le Ministre,

Par lettre du 9 juillet 2009, vous avez saisi la Commission d'une demande d'examen en urgence de la proposition de décision du Conseil relative aux contributions financières à verser par les Etats membres pour financer le Fonds européen de développement (2ème tranche 2009) (COM (2009) 311 final / document E 4562).

Une procédure d'urgence arrêtée par la Commission m'autorise, en ma qualité de Président de celle-ci, à me prononcer sur une proposition d'acte communautaire qui lui est ainsi soumise par le Gouvernement.

Le Fonds européen de développement (FED) est, avec la Banque européenne d'investissement, l'instrument principal de l'aide communautaire à la coopération et au développement destinée aux pays ACP et aux pays et territoires d'outre-mer (PTOM). Le FED ne fait pas partie du budget communautaire général, il est financé par les Etats membres et est soumis à des règles financières qui lui sont propres. Chaque FED est conclu pour une période d'environ cinq ans. Le dixième FED couvre ainsi la période 2008-2013 et est doté d'une enveloppe globale de 22,7 milliards d'euros.

Conformément à l'article 57, paragraphe 3, du règlement financier, la proposition de décision porte sur le montant de la deuxième tranche des contributions des Etats membres au FED pour l'exercice 2009. La France est ainsi sollicitée pour un montant de 289 millions d'euros.

Bien que n'ayant pas pu consulter la Commission, je crois pouvoir affirmer que cette proposition de décision ne paraît pas susceptible de susciter de difficultés particulières. Le Gouvernement peut donc considérer que la Commission l'approuve.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de ma parfaite considération.



Pierre LEQUILLER

Monsieur Pierre LELLOUCHE
Secrétaire d'Etat chargé des affaires européennes
37 quai d'Orsay
75351 PARIS CEDEX 07